



RCS : POITIERS  
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00481  
Numéro SIREN : 439 629 742  
Nom ou dénomination : CARRIERE D'HAIMS

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2016 sous le numéro de dépôt 274

## SARL CARRIERE D'HAIMS

SARL à associé unique  
au capital de 300 000 €  
Siège social : 12 Lieudit Le Prieuré de Remeneuil  
86230 USSEAU

RCS Poitiers B 439 629 742

274

n° de  
dépôt

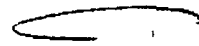


25 JAN. 2016

01B481

n° de  
gestion

n° de  
facture



n° de  
chrono

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS

#### DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 Janvier 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le 10 Janvier à 12 H,

Monsieur Dominique MAQUIGNON  
Gérant de la SARL CARRIERE D'HAIMS  
Demeurant Montenay 86230 USSEAU

La Société S.F.M., représentée par son gérant Monsieur Dominique MAQUIGNON, est propriétaire de la totalité des 18 750 parts sociales de 16 € chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée CARRIERE D'HAIMS au capital de 300 000 €.

#### 1 – A préalablement exposé ce qui suit :

Suivant délibération en date du 12 Novembre 2002, l'Associé unique après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et des comptes arrêtés au 31 Mars 2002 approuvé par décision de l'associé unique en date du 30 Septembre 2002, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

#### 2 – A pris les décisions suivantes portant sur :

- \* Reconstitution des capitaux propres
- \* Pouvoirs en vue des formalités

Dm

## **PREMIERE DECISION**

L'associé unique constate, après affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 Mars 2010 d'un montant de 1 316.74 €, approuvé par décision de l'associé unique en date du 21 Septembre 2010, la reconstitution des capitaux propres qui s'élèvent à + 191 392.81 € pour un capital de 300 000 €.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique, compte tenu de la décision précédente, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce relatif à la reconstitution des capitaux propres.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

P/SARL S.F.M.  
Le Gérant



Dominique MAQUIGNON  
Le Gérant

